

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 18 (1867)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Correction du Rhône  
**Autor:** Landolt  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784268>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Correction du Rhône.

Après les inondations du 23 septembre 1865, le département fédéral de l'intérieur a chargé M. l'ingénieur Blotnitzki d'inspecter les digues du Rhône et de lui présenter un rapport sur le résultat de cette expertise. Ce rapport peut être résumé comme suit :

Le niveau des eaux était le 23 septembre 1865 de 8 pouces plus élevé que le 2 septembre 1860. L'inondation a été déterminée par la fonte subite des premières neiges d'automne activée par le föhn et les pluies abondantes, mais la cause première en est dans le fait que même le niveau inférieur des eaux du Rhône est presque partout au-dessus du sol de la vallée. Les torrents de la rive gauche sont ceux qui ont apporté le plus fort contingent à l'inondation ; ce sont particulièrement la Binne, la Saltine, la Gamse, la Viége, la Dranse et la Vieze. Les digues et les propriétés voisines ont tout particulièrement souffert là où les torrents ont amené de grandes masses de galets, soit qu'ils aient fini par remplir leur propre lit dans la partie inférieure de leur cours et s'en soient creusé un autre pour se déverser dans le fleuve, soit encore qu'ils aient comblé de leurs galets le lit du Rhône même et l'aient forcé ainsi à se frayer une nouvelle voie.

Le mal n'est considérable que là où l'on n'avait pour protection que des constructions anciennes, mal établies et de dimensions insuffisantes. Les dommages causés aux anciens travaux n'ont donc pas d'importance, parce que toutes les digues détruites, sauf pourtant celles du pont de Naters, auraient dû être très-prochainement remplacées par des constructions mieux appropriées à leur but.

Les travaux de défense récemment établis ont vaillamment résisté et prouvé une fois de plus les avantages incontestables du système d'endiguement appliqué au Rhône. En septembre 1865, les dépenses pour de nouvelles digues se montaient à 1,600,000 fr. Les dégâts subis par ces travaux dans la dernière inondation peuvent être évalués à 10,000 fr. au plus, somme qui, d'après le rapporteur, serait d'autant plus insignifiante que l'on a eu l'occasion de constater avec certitude les causes des dégâts, ce qui permettra de s'en préserver à l'avenir. Le rapporteur continue en ces termes :

„Ce beau résultat est bien fait pour donner aux autorités cantonales et fédérales la certitude que le Rhône est définitivement réglé et endigué ; c'est en même temps un grand encouragement pour les communes qui poursuivront avec

énergie l'œuvre commencée, car on peut voir dans ce succès une preuve palpable que les sacrifices qui ont été consentis par les autorités fédérales, les cantons et les communes porteront dans la suite des fruits en abondance.

„Il n'est peut-être pas hors de propos de réfuter en passant l'opinion émise par le gouvernement du canton de Vaud à propos de ces travaux de correction, savoir que, l'endiguement du Rhône dans le Haut-Valais empêchant le surplus des eaux de se répandre sur la vallée, toute la masse arriverait plus vite dans la partie inférieure, ce qui nuirait considérablement aux travaux de défense entrepris sur le territoire vaudois. J'ai eu l'occasion de me convaincre le 25 septembre 1865 que des bassins, tels que ceux que désire le gouvernement vaudois, se rempliraient complètement en quelques heures. La vallée ayant la même pente que le fleuve, l'eau arrive partout avec la même rapidité et la même pression dans les endroits serrés. L'objection en question ne serait justifiée que si une inondation ne devait durer que quelques heures. Si l'on voulait décidément construire des bassins, il faudrait les faire assez grands pour que l'on pût y retenir pendant 3 à 4 jours un tiers des eaux du Rhône. Mais la place manque absolument pour une telle entreprise.“

Le rapport termine en énumérant les travaux qu'il conviendrait d'entreprendre en première ligne : ce serait en particulier l'établissement de digues transversales dans les torrents de Saltine, de Gamse, d'Illgraben et de la Prinze, mais il faudrait mettre la main à l'œuvre sans retard.

Il est très-réjouissant d'apprendre par ce rapport que les nouvelles digues du Rhône ont si bien résisté lors des crues extraordinaires de l'automne dernier, et que le système de correction appliqué à ce fleuve répond parfaitement aux besoins. Néanmoins on ne peut se défendre de quelques appréhensions pour l'avenir. Le rapport constate, non seulement que les torrents amènent leurs eaux avec rapidité, mais qu'en outre ils charient dans le fleuve des masses considérables de galets; dès lors on se demande si le fleuve endigué pourra entraîner ces dépôts jusque dans le lac Léman, sans être obligé d'en déjeter une partie sur ses rives. Si cela est impossible, ce que la longueur du cours et la pente parfois assez faible du fleuve ne rendent que trop probable, le lit du Rhône déjà trop haut se remplirait peu à peu de galets, du moins par places, ce qui nécessitera des dragages fréquents, si l'on ne veut pas voir les digues débordées à chaque crue un peu forte. Il n'y a qu'un moyen rationnel d'éviter ce danger, c'est de conserver les forêts

et de barrer les torrents qui charient des débris. Il ne nous reste donc qu'à souhaiter que les autorités s'occupent sans trop tarder de ces travaux importants, et que le moment vienne bientôt où le peuple sentira de lui-même la nécessité de ces améliorations et s'y prêtera spontanément.

LANDOLT.

---

### Influence des forêts sur les météores aqueux.

Les quantités de neige et de pluie ont été mesurées à deux pluviomètres ; l'un était placé en rase campagne, l'autre à 150 pas de là dans une sapinière assez touffue. Les expériences, qui ont été continuées pendant seize mois consécutifs, ont prouvé que, sur une certaine quantité de pluie tombée sur le sol découvert, il n'y avait guère que les 46,7 %, c'est-à-dire pas même la moitié, qui touchât le sol forestier, parce que l'autre moitié est interceptée par les rameaux et s'y évapore rapidement, ce qui tend à provoquer des chutes d'eau plus fréquentes. Ces observations sont aussi bien propres à donner une idée de la quantité d'eau que les forêts situées sur des pentes escarpées empêchent de descendre dans la vallée ; elles expliquent en même temps les fortes crues auxquelles sont sujets les ruisseaux et les fleuves après de grands déboisements.

SCHRANNE.

---

On est prié d'adresser à M. EL. LANDOLT, professeur à Zurich, les envois qui concernent la rédaction ; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à M. E. SCHULER, à Bienne.